

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Direction développement durable du
territoire**

Service cohésion territoriale

Bureaux :

44 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULÈME

Angoulême, le

16 NOV. 2021

Monsieur Gérard LIOT

Maire

Commune d'Aussac-Vadalle

Mairie

61 rue de la République

16560 AUSSAC-VADALLE

Affaire suivie par Martine RIVIERES
Ligne directe : 05 16 09 74 13
Référence : S0045081

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité le concours financier du Département en vue de l'aménagement du bourg de Vadalle phase 1 avec l'embellissement des espaces publics et la création d'un chemin piéton aux abords de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes.

Je vous informe que par délibération de la Commission permanente du 29 octobre 2021, le Département vient de retenir votre projet. Les modalités de calcul de la subvention sont les suivantes :

Montant de la dépense subventionnable : 150 000,00 €

Taux d'intervention : 30 %

Montant de la subvention : 45 000 €

L'opération financée doit être achevée et la subvention soldée dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la présente notification.

La subvention à mandater est calculée par application des règles d'intervention adoptées par le Conseil départemental à la dépense justifiée.

Un maximum de deux acomptes pourra être versé au regard de l'avancement du projet et dans la limite de 80 % du montant de la subvention. Le solde sera versé sur présentation en double exemplaire du formulaire de demande de paiement, ci-joint, accompagné des pièces demandées.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Patrick GALLÈS

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9
www.lacharente.fr

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression de vos données, sous réserve de justifier de votre identité en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Département à l'adresse ci-dessus.
Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)